

Montréal le 15 août 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Hélène Sicard L. LL Avocate 5175 de la Concorde Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0G1

Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures

relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable

Dossier R-4008-2017

Maître Sicard,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 15 août 2022 requérant un délai pour déposer la preuve de l'ACEFQ dans le dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accueille cette demande de délai et attendra donc le dépôt, **d'ici 16h, le 16 août 2022**, de la preuve de l'ACEFQ relative à l'Étape D.

Veuillez agréer, Maître Sicard, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl